

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 4 avril 2016**

L'an deux mille seize, le quatre du mois d'avril, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

Etaient présents : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Arnaud GARBAY, Carole GUERIN, Christopher LATAPY, Frédérique MONIER, Bertrand MATHAT.

Absents excusés : Richard MANO, Isabelle DA ROS.

Monsieur Bertrand MATHAT a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation des procès-verbaux des 1^{er} et 26 mars 2016**
- **Vote des taux d'imposition 2016,**
- **Budget Unique 2016 – Budget Principal**
- **Budget Unique 2016 – Budget Irrigation**
- **Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) 2016**
- **Accessibilité Mairie**
- **Isolation logement de Michotte**
- **Compte-rendu des réunions**
- **Questions et informations diverses**
- **Choix de la date de la prochaine réunion du Conseil municipal**

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 1^{ER} ET 26 MARS 2016

Les procès-verbaux des réunions des 1^{er} et 26 mars 2016 sont adoptés à l'unanimité.

D2016-014 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Après l'exposé de Monsieur le Maire concernant les taux d'imposition à fixer pour l'année 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition comme suit :

- Taxe d'habitation	:	12,77 %
- Taxe foncière (bâti)	:	12,70 %
- Taxe foncière (non bâti)	:	47.21 %

Ces taux inscrits sur l'état FDL n° 1259, au regard des bases correspondantes, rapporteront un produit de 37 632,00 € nécessaire à l'équilibre du budget 2016.

D2016-015 – BUDGET UNIQUE 2016 – BUDGET PRINCIPAL

Le Maire présente le Budget Unique 2016. La section de fonctionnement est équilibrée à la somme de 195 677,11 € et la section d'investissement à la somme de 106 013,06 €.

Après discussion, le Conseil Municipal adopte le budget à l'unanimité.

D2016-016 – BUDGET UNIQUE 2016 – BUDGET IRRIGATION

Le Maire présente le Budget Unique 2016. La section de fonctionnement est équilibrée à la somme de 37 023,01 € et la section d'investissement à la somme de 18 872,47 €.

Après discussion, le Conseil Municipal adopte le budget à l'unanimité.

D2016-017 – F.D.A.E.C. (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes) 2016

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Départemental au cours de l'assemblée plénière.

La réunion cantonale, présidée par Madame Isabelle DEXPERT et Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Conseillers départementaux, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 8.000,00 €.

Le Conseil Municipal, après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- de réaliser en 2016 les travaux suivants :
 - création d'une place de stationnement PMR, suivant devis de l'entreprise Didier LAULAN pour un montant de 1 670,04 € HT soit 2 004,05 € TTC,
 - remplacement du bardage bois du logement communal de Michotte, suivant devis de l'entreprise Vincent LABREZE pour un montant de 1 542,09 € HT soit 1 696,30 € TTC,
 - création d'un réseau pluvial au lieu-dit Brèze, suivant devis du SIAEPA pour un montant de 7 538,37 € HT soit 9 046,04 € TTC,
 - soit un total de 10 750,50 € HT, 12 746,89 € TTC

- de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 8 000,00 €,
- d'assurer le financement complémentaire par autofinancement pour : 4 746,89 €.

ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les modalités d'instruction et d'attribution de la dotation de soutien à l'investissement des communes. Il propose de présenter le projet de mise en accessibilité de la mairie.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Contact sera pris avec l'architecte pour l'élaboration du dossier.

ISOLATION DU LOGEMENT DE MICHOTTE

Un diagnostic de performance énergétique a été réalisé. Une réflexion s'engage ensuite sur les possibilités de financement d'éventuels travaux d'isolation.

Dans un premier temps, un devis sera demandé pour le remplacement de la VMC.

D2016-018 – MODIFICATION DES CHARGES LOCATIVES DU LOGEMENT COMMUNAL DU MOUTA

Le Maire rappelle que ce loyer a des charges locatives pour un montant de 15,00 € par mois, à savoir : 8,00 € pour l'entretien de l'assainissement et 7,00 € pour le ramonage de la cheminée et du poêle.

Commune de Saint-Loubert

Séance du Conseil Municipal du 8 avril 2016

Il informe le Conseil que le ramonage n'a été effectué ni en 2015 ni en 2016 car la locataire ne se chauffe pas au bois. Il propose donc l'annulation de la charge de 7,00 €/mois.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de supprimer la charge liée au ramonage de la cheminée et du poêle à compter du mois de mai 2016.

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS

- **Conseil d'école** : le Maire rappelle qu'il a transmis par courriel à chaque conseiller le compte-rendu de la réunion du 17 mars.
- **SCOT** : le Maire fait part de la présentation de l'avancement de l'élaboration du Documents d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Le document a été transmis à l'ensemble des conseillers.
- **SIAEPA** : le Maire fait part du vote des budgets et des divers points abordés lors de la réunion du 7 avril dernier et notamment le projet de fusion des syndicats.
- **Commission communication** : le Maire informe l'assemblée qu'une newsletter va être réalisée pour une transmission interne (élus) et externe (habitants), tous les guides de prestations et activités de la CdC seront mis à jour.
- **Conseil communautaire** : le Maire fait part du vote des taux de l'année 2016 et du vote des budgets principalement.
- **Gens du voyage** : Christopher LATAPY fait part du vote du budget et du projet d'achat d'un terrain de "grands passage" avec les CdC du Réolais en Sud Gironde, du Bazadais et du Sud Gironde.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **SDEEG** : le Maire présente le devis relatif à la dépose du foyer lumineux situé en bordure du logement communal du Mouta. Il s'élève à la somme de 370 € TTC. Le Conseil municipal accepte le devis.
- **APE de Castets-en-Dorthe** : le Maire fait part des remerciements du Président pour la mise à disposition de la salle des fêtes pour la préparation du carnaval et le loto des familles.
- **Clôture** : un administré a été rappelé à l'ordre pour le déplacement de sa clôture en bordure de voie communale sans autorisation préalable. En effet, Monsieur le Maire rappelle l'obligation de dépôt en mairie d'une déclaration préalable et d'une autorisation de voirie pour des raisons de sécurité.
- **Convention annuelle d'utilisation de la salle des fêtes avec les associations** : le Maire propose d'établir une convention annuelle en début d'année avec chaque association avec fourniture de l'attestation d'assurance. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.
- **Zéro phyto** : le Maire propose d'engager une réflexion sur le zéro phyto dans les espaces publics et notamment du cimetière communal.
- **Élections présidentielles de 2017** : le Maire fait part de l'arrêté du Préfet qui a fixé les horaires du scrutin, à savoir de 8 heures à 19 heures. Il préviendra les conseillers dès que les

dates seront fixées afin que chacun puisse prendre ses dispositions pour assurer les permanences de ces deux journées.

- **Marche rose** : Christopher LATAPY informe le conseil que la commune qui reçoit cette année est la commune d'Auros. Il rappelle qu'il avait inscrit la commune de Saint Loubert pour 2017 et précise qu'un partenariat pourra être effectué avec les communes voisines pour les frais liés à la manifestation. Le Maire souligne qu'un problème de sécurité va se poser au niveau du stationnement. Une discussion s'engage sur les problèmes liés à l'accueil de 800 personnes et 300 véhicules si l'on se base sur la marche rose de l'année passée à Coimères. Le Maire dit que cela ne lui semble guère possible car la commune ne possède pas les infrastructures suffisantes.
- **Influenza aviaire** : Bertrand MATHAT demande si tous les administrés doivent déclarer leurs volailles, même celui qui en a très peu. Le Maire répond que l'arrêté du Préfet concerne tout le monde et que des contrôles sont susceptibles d'être effectués.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h16.

Récapitulatif des délibérations :

<i>N°</i>	<i>Objet</i>	<i>Date de transmission en Sous-Préfecture</i>	<i>Date visa Sous-Préfecture et publication</i>
2016-014	Vote des taux d'imposition 2016	11-04-2016	11-04-2016
2016-015	Budget Unique 2016 – Budget Principal	13-04-2016	13-04-2016
2016-016	Budget Unique 2016 – Budget Irrigation	13-04-2016	13-04-2016
2016-017	FDAEC 2016	16-04-2016	18-04-2016
2016-018	Modification des charges locatives du logement communal du Mouta	02-05-2016	02-05-2016